

# Cahier d'acteur n°48

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

*L'Agence de Développement économique du Cher (ADC) œuvre au développement économique de l'ensemble du territoire depuis 2002 et a succédé au Comité d'Expansion Economique qui avait été créé au milieu des années 1960 pour promouvoir la vitalité économique de notre territoire à l'initiative du Conseil Général du Cher.*

*Ce rôle de développeur économique historique qui nous a été confié par les élus du département du Cher a été confirmé par l'Etat français en nous déléguant l'animation de la plateforme de coordination et d'échanges des acteurs économiques, CADRE 18.*

*Ce cahier d'acteur a été rédigé par :*



**Agence de Développement  
économique du Cher**

Le Carré des Créateurs  
11 rue Maurice Roy  
18023 Bourges cedex  
Tél : 02 48 69 72 72  
Fax : 02 48 69 71 91

[adc@economie-cher.com](mailto:adc@economie-cher.com)  
Site internet :  
[www.economie-cher.com](http://www.economie-cher.com)

*Parmi les missions stratégiques de notre Agence, nous pouvons citer :*

- *Promouvoir et faire rayonner le territoire, dans un esprit partenarial et promotionnel, avec des outils et des actions de communication ciblés ;*
- *Détecter et prospecter les investisseurs nationaux et internationaux ;*
- *Attirer leurs projets d'implantation, d'investissement et de développement vers le département du Cher au moyen notamment d'un processus global d'accueil d'entreprise par une offre adaptée en terme de foncier, d'immobilier, de recrutement et de formation de personnel, d'une ingénierie des aides publiques les plus favorables à l'implantation de l'entreprise sur le territoire. Ce dispositif comprend outre l'intégration des nouveaux salariés et de leur famille sur le territoire, la permanence de l'accompagnement des entreprises existantes qui bénéficient déjà de l'ensemble de nos services.*

*L'Agence de Développement économique du Cher (ADC) est donc totalement engagée et extrêmement favorable à l'implantation du projet LGV POCL et mettra en œuvre tous ses moyens et sa volonté afin que cette nouvelle infrastructure indispensable à notre département soit un levier incontournable du développement économique et de la vitalisation de notre territoire.*

# Une réelle opportunité pour le développement économique du département du Cher

A l'ère du numérique et des échanges quasi-instantanés les liens avec la capitale française et les grands pôles économiques que sont Lyon et Clermont-Ferrand répondent à une cohésion humaine et territoriale et à une cohérence d'un schéma d'aménagement d'infrastructures. Cette démarche doit permettre la circulation dans un premier temps des personnes dans des délais qui soient compatibles avec les délais de prises de décisions. Il est

important pour le développement endogène du département que celui-ci puisse s'inscrire en terre d'accueil à la fois pour la production économique et l'hébergement de salariés. Le cadre de vie du Berry est un atout considérable au moment où chacun recherche un environnement proche de la nature. A ce titre, l'implantation d'une ligne à grande vitesse

et de sa gare dans le barycentre économique du département du Cher est non seulement tout à fait légitime mais absolument nécessaire.

L'arrivée de la ligne TGV POCL permet d'améliorer l'attractivité du département pour les entreprises, les salariés et leur famille.

Le maillage des différents centres économiques, de leurs villes, et de leurs territoires, qui est issu du processus de décentralisation doit conduire à une mise en réseau et à une recherche de synergie ou à défaut conduire à une vive compétition des territoires. A ce titre, la ligne TGV POCL permet de nettement mieux positionner le Berry en lui offrant des atouts supplémentaires.

Entreprendre pour réussir.  
Crédit photo : ID Web



## Une autre opportunité : rapprocher les territoires

Le bénéfice d'une ligne à grande vitesse permettra de travailler en Région et à ce titre la notion de Région sera à revisiter. La rapidité d'acheminement des personnes permettra aux habitants du Cher de travailler en Région parisienne et inversement aux résidents franciliens de travailler dans le Cher. Cette hypothèse s'applique également à Lyon et Clermont-Ferrand qui possèdent des atouts différents et complémentaires de ceux de notre territoire.

La ligne TGV POCL doit être un outil d'aménagement du territoire du Cher. Une attention soutenue devra être apportée au réseau ferré secondaire afin que les villes principales : Vierzon, Saint Amand Montrond et l'est du département aient une accessibilité facilitée au TGV. En effet, Saint Amand et son pôle de l'or ont un besoin de liaison rapide vers Lyon.

## L'interconnexion avec la France et de l'Europe

L'interconnexion des réseaux de lignes à grande vitesse avec les lignes régionales est à la fois un enjeu d'efficacité et une garantie d'un acheminement rapide et aisé des personnes quel que soit leur lieu de résidence, de travail ou de rendez-vous en Europe. Le développement économique ne peut se concevoir sans une dimension européenne. Le TGV facilite cette liaison vers l'est en intégrant le fait qu'un réseau principal sans interconnexion annexe et qu'elle qu'en soit l'échelle (départementale, régionale, nationale, européenne) n'aura pas de sens sinon de concentrer les populations autour de Hubs.



Le Cher au Centre de la France.  
Source : ADC

# De l'importance des scénarios de tracés de la ligne à grande vitesse

Plusieurs tracés sont présentés au débat public. Compte-tenu de nos contraintes et de nos ambitions deux d'entre eux peuvent convenir. En effet, le tracé Ouest-sud présente des avantages supérieurs au tracé Ouest. Cependant dans le cadre de l'aménagement du territoire au-delà du Cher et en direction des départements voisins, le tracé ouest nous semble plus consensuel. Les tracés médian ou Est n'apporteraient pas la plus-

value nécessaire à notre développement et correspondrait davantage à une volonté de doubler la ligne actuelle Paris-Lyon en négligeant le désenclavement du Centre. En complément, il est important que la gare TGV implantée à Bourges ou à moins de 10 km de Bourges corresponde à l'interconnexion du réseau secondaire départemental et à une liaison ferroviaire rapide vers Châteauroux et Nevers.

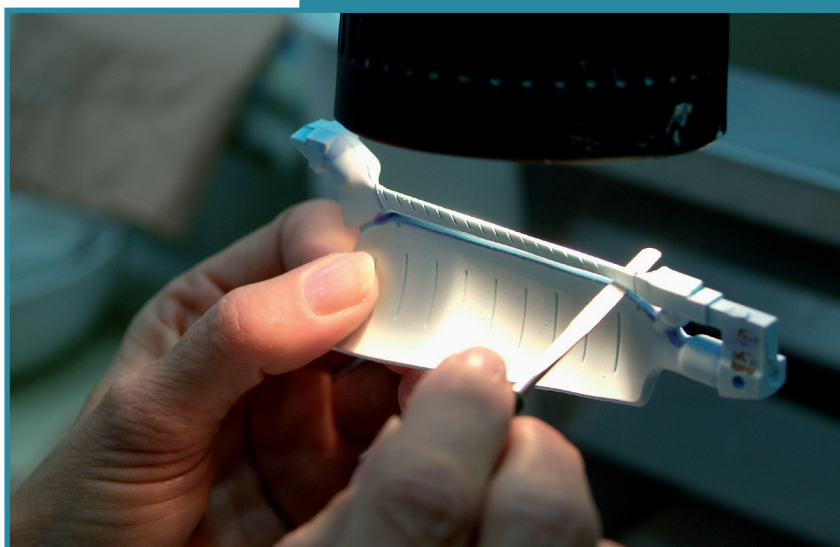
## Les retombées économiques à court terme

L'implantation d'une gare de ligne à grande vitesse dans le département du Cher avec une localisation sur son barycentre économique et une proximité avec les autres bassins économiques de la Région aura des effets immédiats dont :

- Reconsidérer le positionnement économique stratégique du département du Cher dans le schéma national au regard des centres de décisions qui sont principalement localisés dans les capitales européennes.
- Créer une activité économique en amont et en aval de la construction de la ligne à grande vitesse

pour la construction et la maintenance de cette infrastructure aux bénéfices de nos entreprises.

- Faciliter les déplacements des salariés du Cher travaillant à l'extérieur et des donneurs d'ordres venant de l'extérieur.
- Créer et développer des activités économiques connexes et annexes liées au flux d'échanges générés par cette plateforme ferroviaire.
- Faciliter l'accès aux atouts touristiques du Cher et plus généralement de la Province du Berry au plus grand nombre.



*Usine Avignon Ceramic.  
Crédit photo : Entreprise Avignon Ceramic SAS*





Usine MCSA.  
Crédit photo : MCSA

## De l'effet de mobilisation autour de ligne à grande vitesse

L'opportunité du projet de ligne à grande vitesse POCL permet d'élargir et de faire converger le débat parmi l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire. Il s'agit pour chaque entité non seulement d'affirmer ses contributions et ses valeurs mais de confirmer également ses complémentarités et ses synergies avec les autres acteurs qui concourent de façon directe ou indirecte au développement du département du Cher. Dans ce débat d'idées et de propositions, l'Agence Développement économique du Cher se positionne naturellement et fortement pour la promotion d'acteurs économiques extérieurs dans le cadre de la ligne grande vitesse et d'une gare.

A ce titre, elle mettra en œuvre tous ses moyens et compétences afin de détecter et d'accueillir de nouvelles activités économiques génératrices d'emplois et de richesses.

Cette démarche sera entreprise en amont de l'inauguration de la ligne à grande vitesse en fonction non seulement de l'opportunité que va créer cette nouvelle infrastructure mais surtout des critères intrinsèques d'attractivité économique de notre département et de nos capacités à accueillir des les meilleurs conditions ces nouvelles activités.

### CONCLUSION

Le projet de gare de la ligne à grande vitesse dans le Cher est donc un facteur de très grande motivation pour l'ensemble des acteurs économiques et de rassemblement autour d'un projet commun.



Agence de Développement  
économique du Cher

Le Carré des Créateurs  
11 rue Maurice Roy  
18023 Bourges cedex  
Tél : 02 48 69 72 72  
Fax : 02 48 69 71 91  
adc@economie-cher.com  
Site internet :  
www.economie-cher.com

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org  
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp  
Commission particulière  
du débat public  
LGV POCL